



HAL
open science

Fragments d'un dictionnaire contextuel des mots de la Révolution Française

Jacques Guilhaumou

► **To cite this version:**

Jacques Guilhaumou. Fragments d'un dictionnaire contextuel des mots de la Révolution Française. Cahiers de Lexicologie, 2003, 84, pp.119- 134. halshs-00420660

HAL Id: halshs-00420660

<https://shs.hal.science/halshs-00420660>

Submitted on 22 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jacques Guilhaumou

**Fragments d'un Dictionnaire contextuel
des mots de la Révolution française.**

Jacques Guilhaumou, « Fragments d'un dictionnaire contextuel des mots de la Révolution française », *Cahiers de lexicologie* N°84, 2004-1, p. 119-134. Version de l'auteur.

Présentation

Dès 1789, les « écrivains patriotes » entament le combat contre les analogies abusives de la langue dans le nouvel espace politique. Puis ils mettent à l'ordre du jour la lutte déjà séculaire (Locke) contre « l'abus des mots » par un effort de fixation de la signification des usages nouveaux dans des outils linguistiques, les *Dictionnaires socio-politiques* dont la description raisonnée a été faite par Annie Geffroy dans le volume 3, du *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*. Cependant le corpus de ces dictionnaires ne peut s'étendre indéfiniment, même au détour de la découverte et de la publication d'un manuscrit inédit, comme l'ont fait récemment Ilona Pabst et Brigitte Schlieben-Lange pour le *Dictionnaire Républicain et Révolutionnaire* de Jean Rodoni.

Nous proposons donc de prendre en compte, dans cette enquête lexicale, des *énoncés journalistiques* susceptibles d'être situés dans l'horizon linguistique immédiat d'un *Dictionnaire contextuel des langages de la Révolution française*. Ce travail a été rendu possible par un parcours de collecte, au sein de la presse révolutionnaire, d'éléments de « conscience linguistique » relatifs à l'usage de mots nouveaux, entre 1790 et 1794. Ces journaux, parisiens pour l'essentiel, sont conservés à la Bibliothèque Nationale de France.

Il ne s'agit pas ici d'amplifier les rubriques du *Journal de la langue française* d'Urbain Domergue, publié pour l'essentiel au cours de l'année 1791, en les élargissant chronologiquement.. Nous souhaitons seulement rendre hommage à ce « grammairien patriote » en clôturant provisoirement le trajet des énoncés présentés par l'activité analytique et néologique mise sous l'égide de la *Société des amateurs de la langue française* dont il est le fondateur. A vrai dire, plus qu'une articulation entre la « langue ornée » et « la langue exacte » sur le modèle grammatical proposé par Domergue, les « écrivains patriotes » promeuvent, dans

la presse révolutionnaire, un style de questionnement lexicale qui inscrit leurs réflexions dans une guerre généralisée des mots et des opinions. L'élément métalinguistique mis en évidence prend alors valeur d'argument, se présente comme la promotion ou la dénonciation d'une nouvelle convention langagière dans la mesure où l'écrivain patriote souhaite, par son annotation linguistique, accomplir un acte performatif en faveur de son option politique.

Contextualisés, ces fragments d'un *Dictionnaire virtuel* le sont de fait, donc à plusieurs titres:

- en premier lieu, ce Dictionnaire prend en compte, dès les premières attestations, le contexte des « on dit » et des « fausses nouvelles », et sa conséquence immédiate, la situation ambivalente de l'opinion publique par rapport à une langue adéquate à la régénération révolutionnaire;

- en second lieu, les considérations sur l'usage des mots se situent explicitement au sein du combat politique, nous l'avons déjà dit;

- en troisième lieu, les notions prises en compte sont mises en argument sur la base de cette « guerre des mots » (Brissot), ce qui leur confère une dimension fortement performative.

.Cependant nous n'avons pas pris en compte les journaux de l'année 1789, dans la mesure où l'instauration d'une « nouvelle langue politique », selon la formule de Sieyès, nous introduit, au cours de cette « année sans pareille », à une performativité généralisée des discours, donc plutôt « heureuse » du moins dans le camp des patriotes, comme nous l'avons montré, avec Pierre Rétat et Claude Labrosse, dans notre récent ouvrage sur *L'avènement des porte-parole de la République (1789-1792)*. La réflexion désabusée sur l'usage « malheureux » des mots, même si elle est déjà attestée en 1789, ne prend véritablement de l'ampleur qu'en 1790-1791, avec la promotion, par « les patriotes modérés », d'une « linguistique du fait », limitant la signification des mots politiques par le recours au bon sens, à l'exposition de la raison des faits. La réponse des patriotes radicaux, impulsée par Domergue et Robespierre avec la création, en 1791, de la *Société des amateurs de la langue française*, porte alors sur la nécessité d'une langue en adéquation avec le peuple, ses droits, sa Constitution et ses actes. Nous sommes là dans le trajet de la « langue du droit » à « la langue du peuple » que nous avons déjà décrit dans notre ouvrage sur *La langue politique et la Révolution française*.

Dans la suite de notre propos, nous allons nous en tenir à un *montage d'archives de presse*. Mais nous avons classé ces énoncés dans une série de rubriques dont la logique discursive tend à lier les ressources réflexives des énoncés sélectionnés dans un trajet qui nous entraîne du constat de la circulation incontrôlée des nouvelles et des mots à la volonté de développer l'analyse raisonnée des idées et des mots, sans suivre donc un quelconque ordre alphabétique. Enfin, compte tenu

de la place dont nous disposons dans le présent cadre, nous avons écarté, au profits d'attestations inédites, une partie des énoncés déjà cités dans les travaux de recherche relatifs aux mots (*aristocrates, sans-culottes, république, etc.*) et figures de langage (*analogie, analyse, étymologie, etc.*) abordés, tout en donnant en annexe une partie des références bibliographiques à ces travaux de nos collègues chercheurs et de nous-même.

- De la puissance des « on dit » et des « fausses nouvelles »: la liberté des mots et des opinions.

« De quoi se forme l'opinion publique ? Des *on dit* [...] Nous désirerions avoir un traité sur la nécessité de bien classer les *on dit*.» (*De la puissance des on dit et de leurs dangers en politique et morale*, BNF 8°Lb39/4603).

« Opinion publique est un mot vide de sens, une heureuse rêverie, une séduisante erreur avec laquelle on paralyse efficacement les gouvernés », *Mercure National* du 30 mai 1791.

- *Nouvelliste de France* du 27 décembre 1790: « *On dit* et *on sait* ont depuis longtemps fixé leur séjour en France; ils ont envahi l'empire de l'opinion et du jour. Ils ont vécu bien des années dans l'union et la concorde; mais comme il n'est rien que le temps ne vienne à bout d'altérer, à la longue, il s'est allumé entre eux une guerre des plus vives, et ils se la font à outrance. On ne nous saura sans doute pas mauvais gré d'esquisser le portrait de ces deux fameux personnages.

On dit est une espèce d'amphibie, moitié aristocrate, moitié démocrate, et presque toujours ennemi du bien, de l'ordre et de la monarchie. C'est un vrai caméléon qui prend la teinte de l'être le plus avoisinant. Entre les mains des myopes, des menteurs et des fourbes, c'est un insecte vénéneux, dont l'essence est d'empoisonner la vérité, d'effrayer la raison et d'en arrêter le progrès [...]

On sait est la prudence personnifiée et ne prononce jamais qu'avec connaissance de cause: il est humain, mais un peu rêveur; souvent étourdi par les clameurs de son ennemi, il est obligé de lui laisser jeter le premier feu; il vient pourtant toujours à bout de le forcer ».

- *Gazette historique et politique de la France et l'Europe* du 21 février 1794: « Des ON-DIT, que DIT-ON ? Eh bien, telles sont les avant-propos de toutes les conversations publiques et particulières [...] Un personnage à perruque grise, en

decadisé d'un habit jadis noir, entre dans un café, accoste son confrère, lui prend la main Eh bien ! Que DIT-ON ? Hum, hum, ON DIT... Mais vous ne savez rien de nouveau. Oh, oh ! rien c'est bien peu, les garçons sont trop curieux pour ne rien apprendre; écoutez: ON DIT d'abord que Robespierre et Couthon sont malades... »

- *Réflexions sur les fausses nouvelles* (rubrique de la *Chronique de Paris* du 31 mars 1793):

« Quand on veut que le peuple s'agite, on le désespère par de mauvaises nouvelles, afin de l'égarer avec plus de facilité; cette science sur laquelle les méchants on travaillé avec beaucoup de succès, n'est pas assez connue des bons citoyens qui, par une crédulité *blâmable*, servent souvent, sans s'en douter, les projets qu'ils détestent.

Une nouvelle se donne, se reçoit, se propage avec une rapidité incroyable; elle est absurde, qu'importe ? On vient de l'apprendre, il faut bien la conter et comme chacun aime à broder pour avoir l'air plus instruit, elle est sans cesse exagérée, et le bruit prend des racines si profondes qu'il est quelque fois dangereux de se montrer incrédule ».

- *La Révolution de 92* du 9 mars 1793: « Il semble que la tactique de nos faiseurs de nouvelles se modèle aujourd'hui sur celle des Crispins de la comédie, qui n'ouvrent jamais la bouche que pour traduire en erreur ceux qu'ils ont intérêt à tromper. ».

- *A propos des nouvelles, La Quotidienne* du 9 septembre 1793: « On veut des nouvelles, on en demande partout; jamais en effet les circonstances ne furent plus impérieuses: aussi les nouvellistes fourmillent; on donne pour certains ou les bruits qu'on a recueillis, ou les conjectures que l'on a formées [...] Ce qui nous a le plus frappé dans ce commerce de nouvelles, c'est la bonne foi, l'assurance ou l'absence de réflexion avec lesquelles certaines personnes vous disent: 'Ma nouvelle est très sûre, je la tiens de M..., qui l'a entendue de la bouche de Mad... qui est en correspondance directe avec M... ' ».

- *Journal des hommes libres* du 16 octobre 1793: « Aujourd'hui la bourse est fermée, mais la bouche des nouvellistes ne l'est pas : pourquoi ? C'est que si l'agiot de l'argent n'existe plus, *l'agiot de l'esprit public existe toujours pour les aristocrates*. Vous parcourez Paris, vous entrez dans les groupes, vous entrez dans un café, partout des nouvellistes *héraclites* ou *démocrates*. ».

- *Marat, l'Ami du peuple* du 4 août 1790: « Je ne relèverai point le ridicule d'avoir fait un crime de lèse-nation du colportage d'écrits nommés inflammatoires, ridicule si choquant que les colporteurs eux-mêmes se sont amusés de la sottise de nos législateurs [...] Oui, je ne crains pas de l'assurer, il n'est point d'opinions dangereuses, point d'opinions incendiaires tant qu'elles sont libres. Ces mots vagues et insignifiants qui laissent à chacun la faculté d'en faire une application arbitraire ont été inventés par les agents du despotisme comme le plus sûr moyen de proscrire à ce titre tout ce qui s'oppose à leurs desseins. Comment les entend-on répéter sous l'empire de la liberté ? Sans doute ce sont de simples opinions qui ont fait si souvent le malheur du monde. Mais ces opinions n'auraient eu aucune influence redoutable, s'il avait été permis de les combattre. Quand il est permis de tout dire, la vérité parle toujours et son triomphe est assurée. Ici le remède résulte du mal même. Or, si la liberté enfante les opinions insensées, elle enfante aussi la vérité qui les étouffe [...] Que toutes les opinions aient donc le champ libre ».

- De L'abus des mots.

« C'est l'abus des mots qui a plongé la France dans l'abîme des maux », *A deux liards....., mon journal*, N°8, 1792.

« Jamais l'abus des mots ne fut si commun, et jamais il n'eut des suites plus déplorables que dans la Révolution française. Depuis le mot *Aristocrate* qui commence à s'user jusqu'au mot *Terroriste*, si à la mode aujourd'hui, on peut compter dix adjectifs français ou francisés qui ont coûté la vie de milliers de citoyens » « *Essai sur le patriotisme*, BNF LB 41/4529.

- *Le Spectateur et le Modérateur* des 4 janvier et 13 décembre 1791:

« On conduit les hommes avec des mots, et l'on peut dire en particulier que si les choses ont amené la Révolution, les mots en ont déterminé le mode et entretenu l'engouement. Il ne faut pas croire pour cela que presque tous les hommes soient des sots ou des méchants, parce qu'ils se laissent mener par les mots; il n'y a que les meneurs de coupables »

« Nous avons été si longtemps victimes de l'abus des mots, de leur fausse application, des dangers qu'amenait leur insignifiance même que nous devrions être un peu moins légers que nous le sommes dans l'acception que donnons aujourd'hui à quelques expressions nouvelles. Cependant on n'a jamais usé avec tant de légèreté et de mauvaise foi qu'à présent, des mots accusateurs avec lesquels on compose les adresses, les dénonciations et les paragraphes des pamphlets ».

- *De quelques erreurs importantes en politique, L'indicateur ou Journal des causes et des effets* du 1er juillet 1792:

« La première source de l'erreur et la plus irrémédiable vient de l'instrument même dont nous nous servons pour connaître la vérité et dont il est si facile d'abuser, je veux dire du raisonnement et des mots.

Nous parlerons tout à l'heure du raisonnement. Quand aux mots, on l'a dit depuis longtemps, ils servent souvent à diviser les hommes qui sont d'accord, et à faire croire à des hommes très divisés qu'ils sont de même avis. L'abus des mots produit en grande partie l'abus du raisonnement, par l'usage continuel que l'on y fait des abstractions. Que signifient les mots vertu, liberté, gouvernement ? Trop d'idées sont renfermées sous la même dénomination; plusieurs d'entre elles se modifient ou s'excluent réciproquement. Il faut une tête très bien organisée, et par conséquent très rare pour saisir et employer chaque mot dans une signification précise ».

- *Sur l'abus d'un mot, Le Patriote Français* du 9 mai 1792: « On ne cesse de répéter, et à dessein, que le champ de Mars est une *propriété nationale*. Il importe d'éclaircir cette idée, parce qu'elle sert de base à des malveillants pour éterniser les discordes. Entend-on par là que le champ de Mars est une propriété ? [...] Entend-on par là que le champ de Mars est une propriété commune ? [...] Entend-on par là assimiler en *religion politique* le champ de Mars à un temple, à une église ? [...] Que résulte-t-il de cette guerre de mots ? Que des malveillants, que des intrigants ont voulu exciter la jalousie des départements contre Paris. ».

- *Des aristocrates et des sans-culottes.*

« On ne sait seulement pas ce que veut dire le mot *aristocrate* », *Les nouvelles Lunes du cousin Jacques*, 19 avril 1791.

« On commence à s'entendre, le mot d'*aristocrate* s'explique . », *Feuille du Jour* du 15 juin 1791.

« Quant au sans-culottisme, nous croyons que ce mot n'est pas encore bien entendu », *Journal des côtes de Cherbourg*, 4 septembre 1793.

- *Sur L'Abus des Mots, L'Ami des Patriotes* du 22 avril 1792: « Quand on songe que le plus grand nombre des hommes de toutes les classes est gouverné par des mots, on ne peut être indifférent à l'acception qu'ils reçoivent du hasard et qui en pervertit le sens primitif.

Qu'il me soit permis de citer un mot trivial accrédité d'un côté par d'insipides plaisanteries, de l'autre par des déclamations absurdes et perfides. Lorsque le mot

de *sans-culotte* s'introduisit dans la conversation, quelques hommes s'en servirent assez habilement pour attirer à leur parti tout l'intérêt qu'inspire la pauvreté [...] En se livrant à une plaisanterie légère, imprudente et d'assez mauvais goût, ce n'est point la pauvreté qu'on voulu jouer, c'est l'affection et la singerie de ceux qui s'abaissent au niveau du pauvre pour acquérir de l'élévation et des richesses [...] Pour détromper les soi-disant sans-culottes, ne leur laissons pas ignorer que cette dénomination n'a pu devenir ridicule ou injurieuse que depuis qu'ils se la sont appropriée; depuis qu'ils en ont en fait le mot de ralliement de leurs agents et qu'elle est devenue synonyme de *brigand* et de *brûleur de maisons* [...]

Si aux yeux de quelques hommes la nudité a pu paraître le signe du patriotisme, ne nous étonnons pas que la richesse soit devenue synonyme d'aristocrate. Le mot d'*aristocrate*, dans son acception première, dans celle qu'il avait reçue au commencement de notre révolution, désignait celui qui voulait concentrer l'autorité dans une classe privilégiée; or, il est évident que les hommes riches, qui ne sont point de cette classe privilégiée, ont un intérêt directement contraire ».

- *Journal des côtes de Cherbourg*, 4 septembre 1793: « Malgré le mépris et le ridicule jetés par l'aristocratie sur les *Sans-culottes*, la classe des citoyens les plus utiles et les plus vertueux de la société, leur cause, fondée sur les principes éternels de la justice et de la nature triomphera de tous les efforts combinés pour la détruire. Dans les siècles d'esclavage, d'ignorance et de préjugés, c'était l'opinion qui décidait de la valeur des mots [...] L'opinion était le plus ferme soutien du despotisme et de l'aristocratie; mais le flambeau de la raison ayant dissipé les ténèbres qui en dérobaient toute la difformité, les Français lui ont fait subir le sort qu'elle mérite. Notre langue s'est aussi ressentie des bienfaits de la révolution. Désormais elle n'exprimera que des idées justes qui porteront le caractère de la vérité; elle ne fera entendre le mot d'*aristocratie* que pour rappeler toute l'horreur qu'il doit inspirer aux amis de la Liberté et de l'Egalité.

L'aristocratie qui paraît sous mille formes différentes, qui sait se plier à toutes les circonstances, profite de tous les événements [...] Voilà l'idée que nous représente le mot de l'aristocratie dans le régénération de notre langue et sous le règne de l'Egalité.

Quant au sans-culottisme, nous croyons que ce mot n'est pas encore bien entendu [...] Les aristocrates qui, avec raison, regardent les sans-culottes comme leurs plus cruels ennemis, les ont dépeints comme des brigands, des anarchistes qui ne respectent ni les lois, ni les propriétés, des hommes de sang qu'il faut exterminer.

Cependant les sans-culottes ne sont rien moins que cela. Le vrai sans-culotte est l'image de la vertu sociale; il peut exister chez le riche comme chez le pauvre;

c'est une réunion d'hommes, jaloux de la Liberté et de l'Egalité, ne respirant que pour la gloire, l'indépendance et le bonheur de la patrie, toujours prêts à se sacrifier pour le salut de leurs frères [...] Voilà les vrais sans-culottes. ».

- *Dialogue entre un clairvoyant (C) et un enragé (E), Spectateur National* du 6 mars 1791:

« E. J'avais raison de ne pas répondre de votre vertu, vous êtes l'ennemi des jacobins, un aristocrate, un mauvais citoyen.

C. Criez vite à la lanterne, et vous aurez épuisé *le dictionnaire des démagogues*. Vous appelez *aristocrate* un homme qui aime la liberté pour elle, qui ne veut pas plus du despotisme des halles que de la puissance arbitraire des bourreaux couronnés, qui appellent les lois au soutien des droits et des devoirs du citoyen! Si tous les Français vous ressemblent, nous ne serons jamais libres.

E. Nous verrons. ».

- *Les Nouvelles Lunes du Cousin Jacques*, 19 avril 1791: « Dans les premiers temps de la Révolution, on appelait *aristocrates* tous ceux qui suspectaient un peu la pureté des intentions de nos Législateurs [...] Aujourd'hui l'on appelle *aristocrates* tous ceux qui ne suspectent pas l'assemblée nationale. Cela signifie que l'on ne sait seulement pas ce que veut dire le mot *aristocrate*, et que si ce mot a encore un sens, il appartient exclusivement à ceux qui le donnent aux autres. On remarqué que les vrais *aristocrates* sont toujours les plus empressés à taxer les autres d'*aristocratie* [...] Il est plus que probable que dorénavant *patriote* voudra dire *aristocrate*, et *aristocrate* signifiera *bon citoyen*, puisqu'on examine plus les choses, et qu'on accommode chaque circonstance à ses intérêts particuliers: ce n'est plus maintenant qu'une affaire de mots; on donne à chaque *nom* le sens qu'on veut y donner; tout dépend de la convention. ».

- *De l'aristocratie actuelle, le Patriote français* du 28 février 1793: « J'entends sans cesse crier à l'aristocratie. S'il se fait un mouvement, il est occasionné par des aristocrates. Si les denrées sont chères, ce sont les aristocrates qui les accaparent; mais à quels traits reconnaître ces hommes dangereux, ennemis de la tranquillité et de la liberté? C'est ce qu'on ne dit pas, et ce qu'il importe de savoir [...] Qu'on y fasse bien attention; la raison maintenant est aristocrate; la morale est aristocrate, la loi est aristocrate [...] La véritable aristocratie est dans la démocratie exagérée ».

- *Dialogue entre le voyageur et l'agriculteur, Le Batave* du 11 septembre 1793: « *L'agriculteur*. Ces coquins d'aristocrates! Mais les citoyens devraient bien se défier de ceux qui viennent leur dire: « demain, il n'y aura pas de pain ».

Le voyageur. Vous avez raison. Mais ce ne sont pas les agents réels de nos ennemis qui alarment ainsi directement le peuple. Ce sera par exemple une bonne femme du quartier, bien crédule, bien ignorante, qui vient ou qu'on attire dans une maison, sous tout autre prétexte, et à qui on glisse de telles craintes, pour qu'elle aille les répandre, et cela sans qu'elle s'en aperçoive. Cette manoeuvre se répète dans trente quartiers à la fois, de sorte que tout-à-coup l'alarme est de toutes parts. D'un autre côté, les aristocrates ont des agents partout qui se glissent jusque chez le pauvre, et qui sous l'ombre de leur misère se répandent en murmures, et on tout l'esprit qu'il faut pour diriger la colère publique vers les plus chauds amis et les meilleurs soutiens du peuple ».

- *Grande et épouvantable scène entre le citoyen A et entre le citoyen B, Chronique de Paris* du 21 mai 1793:

« A. Mon armée de sans-culottes pour garder Paris.

B. Pour cette fantaisie-là, j'en ai ouï parler. Mais je n'ai pas compris ce qu'on voulait dire. Qu'entendez-vous par des sans-culottes, et un général sans-culotte ?

A. J'entends, j'entends... Mais vous me faites une question ridicule; tout le monde sait ce qu'on entend par des sans-culottes.

B. Vous vous trompez: tout le monde ne le comprend pas. Entendez-vous des gens qui n'ont pas de quoi couvrir leur derrière ? Il n'y en a point. Entendez-vous des vagabonds, des gens sans aveu, des voleurs de grand chemin? Je ne le crois pas. Qu'entendez-vous donc ?

A. Eh bien ! voulez-vous que je vous le dise ? J'entends les non-propriétaires, les gens qui n'ont rien. Il est temps que je leur fasse rendre la portion de leurs biens que des riches ont usurpé »

- *Annales patriotiques et littéraires* du 25 août 1793: « Voilà certainement un vrai *sans-culotte*, car ce titre ne consiste pas, comme on le croit vulgairement, à n'avoir pas de chausses. C'est l'insolente vanité de l'aristocratie qui a imaginé cette dénomination, et dès lors elle est devenue la ligne de démarcation entre elle et les amis de la liberté. C'est précisément parce qu'elle leur a donné cette désignation que, riches et pauvres, ils s'honorent tous également de la porter. On se dit sans-culotte pour signifier dans une langue connue des aristocrates qu'on n'est pas de leur bord, qu'on veut être rangé dans la classe nombreuse ».

- Du roi au peuple-roi.

- *Novateurs, Le Consolateur* du 20 avril 1792: « Dans plusieurs sociétés démagogues de cette capitale, où l'on joue aux cartes habituellement, on s'est imposé la loi de rayer du dictionnaire des jeux, le mot de *Roi*; et l'on dit le pouvoir exécutif de carreau, le pouvoir exécutif de coeur, le pouvoir exécutif de pique. ».

- *Thermomètre du jour* du 18 août 1791: « En examinant de près le style de la rédaction de l'acte constitutionnel, on remarque des différences d'expression qui en supposent dans le sens. Par exemple, tantôt on emploie le mot *roi* et tantôt le mot *pouvoir exécutif*; on voit évidemment que les comités ont voulu, sous ces deux dénominations, désigner deux autorités, deux pouvoirs distincts, de manière qu'il y ait les fonctions royales et les fonctions exécutives ».

- *Le stationnaire aux frontières, ou l'appel au bon sens*, du 28 août 1791: « Ce mot de *Roi* est si gênant, si fatiguant pour les oreilles dites patriotes qu'on a cherché à le déguiser sous toutes les dénominations possibles. D'abord c'était le Chef suprême; mais bientôt on en a fait un Fonctionnaire public, puis un Délégué !... Puis l'Agent de la Nation, puis le simple Electeur des Agents du pouvoir exécutif, puis enfin le Représentant qui n'étant qu'un contre douze cents n'est pas plus que chacun des douze cents et n'a pas même sa voix contre eux tous ! ».

- *Sur l'influence des mots et le pouvoir de l'usage, Mercure National* du 14 décembre 1790: « La langue française doit éprouver, en même temps que l'empire, la révolution qui doit la régénérer [...] Malgré ses imperfections radicales, notre langue deviendrait bientôt la plus noble, la plus riche, la plus sonore, la plus expressive des langues vivantes, si nous voulions l'étudier, la purifier au feu de la liberté, et la rendre enfin digne d'un *peuple roi* [...] »

Si je parlais au roi ou au président du corps législatif même, le lui parlerai suivant les règles de notre grammaire, et non suivant l'usage. Je dirai au Roi; « Louis, nous t'avons élevé à la seconde place de l'état [...] Tu nous a juré de te conduire au gré de ton maître (le peuple), de suivre la route que nous ne te traçons, de te conformer à la constitution qui est fondée sur la liberté et l'égalité. Je te somme, *de par la raison*, d'en parler la langage et d'accoutumer tes oreilles à l'entendre ».

- *Lettre sur le nouveau langage, Correspondance patriotique* du 14 novembre 1791: « Notre langue s'est élevée et devait s'élever. Elle a du adopter et créer des

mots nouveaux en recevant des idées nouvelles. Mais il aurait été bon que ces mots eussent dans la langue un sens clair, juste analogique. Il est encore plus nécessaire de n'en pas adopter d'autres qui feraient contre-sens manifeste avec l'idée qu'on y attache. J'ai beaucoup de peine à m'accoutumer à l'expression *liste civile*, quand on parle du *revenu*, de la *pension* que la nation assure au roi. [Mais....] quoique l'expression dont nous venons de parler manque de justesse, et ne soit pas conforme à la philosophie de la langue, l'usage fait qu'on la comprend ».

- *L'Abréviateur Universel* du 20 avril 1792: « Il est des rencontres, des trouvailles de mots que j'appellerai de bonnes fortunes, telles par exemple que celles du mot venu des grecs, *Aristocrate*, et du mot latin, *Veto* ».

- *Sur l'abus d'un mot, Courrier des départements* du 22 juillet 1792: « C'est avec des mots que les despotes et les prêtres ont toujours conduit la masse du genre humain. *Constitution* et *république* sont aujourd'hui les points convenus pour royaliser l'esprit public, et pour ameuter l'ignorance contre les hommes éclairés. Mais il est un autre mot dont la ménagerie de la liste civile se sert afin de couvrir toutes les fautes du monarque et justifier sa tendance vers l'absolu pouvoir. Ce mot est *représentant héréditaire du peuple français*. ».

- De la république.

Ca ira. Réflexions d'un citoyen de la campagne, L. Ogier, Mercure National du 18 février 1791: « La philosophie montre aux mortels la déclaration des droits de l'homme; à cette vue, l'âme fière du citoyen s'élève et s'agrandit, elle tressaille de joie au mot de *république*; bientôt les français devenus républicains serviront de modèle à l'univers entier. Je suis *libre et républicain*, mots sacrés qui caractérisent l'essence de l'homme [...] J'ai conçu l'idée de faire un ouvrage contre les rois et j'ai pris pour titre: *Tout roi est un fléau du ciel dans sa colère* [...] *La France est une république* et le français est le peuple roi de l'univers ».

- *Ma profession de foi sur la monarchie et le républicanisme, Le Patriote français* du 5 juillet 1791 par Brissot: « Un mal entendu divise les patriotes sur cette question importante; il faut l'éclaircir [...] Proscrire, avant la discussion, et avec une espèce d'horreur, le mot de républicain, et anathématiser ceux qui le prononcent, est un acte de superstition, ou de fanatisme, ou d'esclavage [...] Le mot de *république*, les diverses acceptions qu'il a chez les anciens et les modernes, sont la seule cause de ce malentendu. Il faut donc définir ce mot, dont les fripons abusent, pour effrayer les ignorants.

J'entends, pas république, un gouvernement où tous les pouvoirs sont 1° délégués ou représentatifs; 2° électifs dans et par le peuple, ou ses représentants; 3° temporaires ou amovibles. ».

- *Le Républicain, ou le Défenseur du gouvernement représentatif une société de républicains* par Condorcet, Duchatel et Payne, N°1 du 1er juillet 1791: « Je suis bien aise qu'on se soit décidé à donner à l'ouvrage en question le titre du *Républicain*. Ce mot exprime parfaitement l'idée que nous devrions avoir du gouvernement en général: *Res-publica*, les affaires publiques d'une nation.

Quant au mot *monarchie*, quoique l'adresse et l'intrigue des cours soient parvenues à le rendre commun, il ne renferme pas moins un reproche et une insulte à toute une nation. Ce mot, dans son sens direct et original, signifie *le pouvoir absolu d'un seul individu*. ».

- *Réponse de Sieyès à la lettre de M. Thomas Paine, Le Moniteur ou Gazette nationale* du 16 juillet 1791: « Malheureusement, les questions abstraites, celles surtout qui appartiennent à une science dont la langue n'est pas encore fixée, ont besoin d'être préparées par une sorte de convention préliminaire. Avant de s'attaquer, sous les enseignes au moins de la philosophie, il faut être bien sûr de l'entendre [...] *Par républicanisme*, c'est M. Paine qui parle, *j'entends simplement un gouvernement par représentation*. Et moi je demande un peu d'attention pour ma réponse: j'ai eu quelque difficulté à comprendre pourquoi on cherche ainsi à confondre deux notions aussi distinctes que celles du système représentatif et du républicanisme. ».

- *Le Creuset* du 18 juillet 1791: « Un correspondant, singulièrement persuadé que le mot *république*, trop rude encore pour nos oreilles, contribuera à nous détourner de la chose; que ce mot, ayant malheureusement servi jusqu'à présent à désigner tous les gouvernements dont le vicieux édifice n'était point surchargé d'un Empereur ou d'un Roi, ne rappellerait à personne l'idée d'une constitution réellement populaire, nous en demande un autre, qui n'excite point de préventions injustes, et qui ne réveille aucune image confuse et fausse.

En plaignant nos concitoyens de leur penchant à se faire éblouir, ou rebuter par les mots, nous allons essayer de remplir les vues de celui qui nous écrit.

Commonwealth est un terme usité par les Anglais, pour désigner en général tout état politique. Ils s'en servent plus souvent en parlant des états républicains. Dans son étymologie, ce terme exprime *fortune, bonheur, richesse, prospérité commune*. L'un des deux mots dont il est formé, *wealth* sert génériquement à désigner toutes ces choses, et l'autre *common* est dérivée de celui-ci commune dans notre langue.

Je n'aperçois point pourquoi si cette dénomination répondait au but du gouvernement populaire qu'ils veulent se donner, les Français s'en empareraient point. ».

- *Sur le mot républicain, Annales patriotiques et littéraires* du 8 avril 1792: « Il est convenu dans un certain parti, qui croit la corruption, un élément de la constitution, qu'on désignera sous le nom de *républicains* ceux qui rejettent cette corruption. C'est le complot de la mauvaise foi, de la perversité de ceux qui veulent non un roi constitutionnel soumis aux lois, comme tous les citoyens, mais un despote dont ils puissent dicter les volontés [...] L'idée de républicain s'allie avec celle de vertu; voilà ce qu'ils redoutent, et sous ce nom, ils déclarent leur haine contre tous principes politiques servant à faire des hommes vertueux de francs citoyens, de sévères patriotes. ».

- De l'analyse des mots.

« Parmi les comités que vient d'établir la société dont vous [Domergue] êtes le fondateur, je trouve *un comité d'étymologie et de définition*, et la chose est toute simple; les régénérateurs de la langue doivent fixer l'idée dont chaque mot est l'image. », *Journal de la langue française*, 1791, p. 403 (177).

- *Analyse, termes de grammaire, Feuille villageoise* du 13 octobre 1791: « Ce mot a différentes acceptions. Faire l'analyse d'une plante, d'un métal, ou d'une matière quelconque, c'est les décomposer, et les réduire à leurs parties élémentaires [...] Faire l'analyse d'un livre, d'un discours, d'un décret, c'est recueillir et resserrer un peu d'espace les principes et la substance qu'ils renferment. L'esprit d'analyse est d'un merveilleux secours au milieu d'une assemblée publique. Il apprend à saisir et à marquer le véritable point de la question; il abrège la discussion, et il délie promptement le noeud de la difficulté ».

- *Des droits de l'homme, Journal des Mécontents* du 2 juin 1791: « J'interpelle nos législateurs, et je leur dis: Messieurs, avant tout, définissons nos idées, expliquons les mots, car ce sont des signes des pensées; analysons-les par la recherche des *étymologies*, car j'ai remarqué que presque toujours l'idée précise d'un mot se trouve dans son étymologie. Les langues n'ont pas été faites au hasard, et toutes les fois qu'on a forgé un mot nouveau, c'est qu'il était nécessaire pour rendre une idée nouvelle; et j'ai éprouvé souvent par l'étude que j'en ai faite, que cette méthode jetait beaucoup de clarté sur les matières les plus abstraites, qu'elle faisait qu'on s'entendait bien, et qu'on se faisait entendre aux autres; et qu'enfin,

par cette clarté et cette précision, elle était une des sources du *bien parler*, et du *bien écrire*; c'est ce que j'appellerais *la philosophie du langage*.

D'après cet exposé, je demande qu'est-ce qu'un droit ? C'est une *prérogative* qui met un individu au-dessus des autres. L'analyse étymologique du mot, en assurant ma définition, va vous donner la circonscription juste de l'idée, et la solution du problème ».

- *Prospectus du Journal d'Instruction sociale par les citoyens Condorcet, Sieyès et Duhamel, 1793*: « Une des principales causes du peu de progrès des sciences morales et politiques, et surtout de la difficulté d'en répandre, d'en faire adopter les vrais principes, c'est l'imperfection de la Langue qu'elles emploient. Comme elles sont formés de mots employés dans l'usage commun, où ils n'ont en général qu'un sens vague et incertain, il est difficile d'amener les hommes à leur donner, dans l'étude d'une science, le sens précis qu'ils doivent y avoir. D'un autre côté, il paraîtrait barbare de créer des termes techniques, pour exprimer des idées simples et communes. Une analyse des mots employés dans ces sciences est donc un des moyens les plus sûrs d'en faciliter l'étude, et d'en accélérer le progrès. Nous disons une analyse, et non une définition.

En effet, une définition, lorsqu'elle est possible, n'est que le résultat d'une analyse qu'elle suppose et rappelle. Avant d'attacher un mot à une idée complexe, il faut l'avoir développée et circonscrite; il faut que ceux qui doivent s'entendre en prononçant le même mot, reçoivent la même idée; et l'analyse seule peut remplir cette condition.

Ainsi la langue politique, l'analyse des idées qu'expriment les mots de cette Langue, sera un des premiers objets du Journal d'Instruction sociale. ».

- Des Synonymes.

- *Correspondance des Mécontents* du 8 avril 1791: « Plusieurs auteurs aussi savant qu'ingénieux ont pris plaisir à nous faire sentir la délicatesse de notre langue, en nous prouvant qu'il n'est aucun mot qui puisse s'employer indifféremment à la place d'un autre. Ils auraient dû ajouter que non seulement un mot n'est pas le *synonyme* d'un autre, mais encore qu'avec le temps le même mot change souvent de signification. Cependant, monsieur, comme les hommes ont toujours à peu-près les mêmes idées à exprimer, il arrive alors qu'un mot, soit nouveau, soit ancien, prend la place de celui qui se trouve dépossédé. Ainsi, par exemple, la nation s'étant mise à la place du roi, le mot *national* a remplacé le mot *royal*. Mais il en est de ces synonymes de remplacement, comme des autres: ils ne

sont jamais tout à fait justes. Je vais tâcher de faire sentir aux gens de goût les nuances délicates qui distinguent l'ancien *royal* du nouveau *national*. ».

- *Synonyme, Feuille villageoise* du 13 octobre 1791: « C'est un nom ou un verbe qui a la même acception qu'un autre nom ou un autre verbe. Nation, peuple, multitude sont des mots employés quelque fois l'un pour l'autre, mais qui diffèrent dans le fond. Multitude signifie un assemblage d'hommes réunis dans une place. Peuple signifie un assemblage de citoyens formant un empire plus ou moins étendu. Nation signifie un assemblage de provinces, vivant sous les mêmes lois, et parlant la même langue. On dit une multitude ignorante, un peuple industrieux, une nation éclairée. Ou peut dire aussi, un grand homme est estimé de sa nation, admiré du peuple, et quelque fois persécuté par la multitude. ».

- *Synonymes oubliés par l'abbé Girard qui sont à l'ordre du jour. Dénonciation, délation, accusation, Chronique de Paris* du 22 août 1793:

« *L'accusation* est un acte fait devant les juges contre un homme que l'on veut prouver être coupable; *la délation* est un acte fait secrètement devant des tyrans contre un homme que l'on veut perdre; *la dénonciation* est acte fait devant le public contre un homme qu'on veut démasquer, ou noircir.

L'accusateur donne des preuves, il s'annonce avec franchise; *le délateur* rapporte sans prouver, il se cache dans les ténèbres; *le dénonciateur* affirme un fait et veut en être cru sur sa parole. Celui qui *dénonce* sans preuve est un coquin. Celui qui *accuse* peut être un étourdi, mais c'est presque toujours un honnête homme. *Le délateur* est un fripon qui vend un homme pour de l'argent. ».

- *De l'analogie à la néologie.*

-*Analogie, Feuille villageoise* du 13 octobre 1791: « C'est le rapport secret par lequel deux objets se conviennent. Ainsi le fer a de l'analogie avec l'aimant qui l'attire. Ainsi tel arbre, tel graine ont de l'analogie avec le terroir où ils prospèrent. Ainsi la monarchie est analogue au caractère et à l'empire français. Ainsi la constitution civile du clergé a plus d'analogie avec la primitive Eglise que n'en avait l'ambition papale et le faste des évêques. ».

- *Analogie, Journal de la Langue Française* d'Urbain Domergue du 14 mai 1791: « Un mot est l'image d'une idée; il doit donc la présenter à l'esprit de la manière la plus claire; l'analogie est un flambeau lumineux. Dès que vous savez, par exemple, ce que signifient *in, iser*, dans la composition des mots usuels, vous savez ce qu'ils signifient dans la composition des mots nouveaux. *Injustice* signifie

le contraire de justice [...] L'analogie ne laisse aucun doute sur le sens de ce mot [...] Il est permis à qui que ce soit d'émettre des mots nouveaux, de donner des acceptions nouvelles aux mots anciens, en se conformant aux règles de la néologie qu'il ne faut pas confondre avec le néologisme. La néologie est aux idiomes ce que la morale est aux moeurs; elle les fonde et les règle. Le néologisme est à un écrit ce que le vice est au coeur, il le souille. ».

- Le *Bulletin ou Journal des Journaux* du 15 août 1791: « M. Domergue, l'un des littérateurs les plus distingués de ce siècle, fait une singulière motion dans son *Journal de la langue française*. Après avoir observé que la dénomination politique d'un état, pour être juste, doit cadrer parfaitement avec la nature de son gouvernement, et après avoir démontré que la France n'est, dans ce moment, ni une monarchie, ni un royaume, ni une république, ni un Empire, il propose une nouvelle dénomination, qu'il rougit de confier au papier, pensant bien qu'on la trouvera ridicule; nous nommons royaume un pays gouverné par un roi. Pourquoi ne nommerait-on pas *loyaume* le pays où la *loi* commande? ».

- Annonce et commentaire par A. Tournon, auteur de *De la nécessité de créer des mots* dans le *Journal de la langue française* [296 (310)], de la première séance de la *Société des amateurs de la langue française*, présidée par U. Domergue, dans le *Mercurie Universel* du 31 octobre 1791: « Des sociétés de ce genre, et nous ne disons pas des académies, en reconnaissant la série des mots, et en les appliquant à la série des idées, influeraient, nous ne craignons pas de le dire, sur l'ordre moral et politique. Les lois elles-mêmes, et leur exécution dépendent des signes qui servent à les fixer; ces signes changent-ils ? Les lois s'altèrent; et si notre idiome continue à se détériorer, en prenant une marche capricieuse quoique hardie, mais sans justesse, il faudrait bien que l'ordre métaphysique et social suivit la marche de ces imperfections. C'est la précision de l'idiome d'un peuple qui détermine ses lois et son organisation sociale. ».

Annexe Travaux connexes

- BARNY Roger (1978), « Mots et choses chez les hommes de la Révolution française », *La Pensée*, 202.
- BRUNOT Ferdinand (1937/1967), *Histoire de la langue française*, Volumes IX et X, Paris, Armand Colin.
- DOUGNAC Françoise (1981), *F.-U Domergue, Le Journal de la langue française et la néologie lexicale (1784-1795)*, thèse de 3ème cycle, dir. L. Guilbert, Université de Paris III.
- DOUGNAC Françoise, BUSSE Winfried (1992), *François-Urbain Domergue. Le grammairien patriote (1745-1810)*, Tübingen, Gunter Narr Verlag.
- GEFFROY Annie (1985), « Sans-culottes (novembre 1790-juin 1792) », in *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, Equipe « 18ème-Révolution » (F. Dougnac, A. Geffroy, J. Guilhaumou, R. Monnier, M.-F. Piguet), fascicule 1, Paris, Klincksieck.
- GEFFROY Annie (1988), « Les dictionnaires socio-politiques, 1770-1815: une bibliographie », in *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fascicule 3, Paris, Klincksieck.
- GLATIGNY Michel, GUILHAUMOU Jacques (eds) (1981), *Peuple et pouvoir. Essais de lexicologie*, Presses Universitaires de Lille.
- GUILHAUMOU Jacques (1985), « aristocrates », in *Dictionnaire des usages socio-politiques du Français (1770-1815)*, Paris, Klincksieck, fascicule 1.
- GUILHAUMOU Jacques (1989a), *La langue politique et la Révolution française*, Paris, Meridiens/Klincksieck.
- GUILHAUMOU Jacques (1989b), « Les journaux parisiens dans les luttes révolutionnaires en 1793 », in *La Révolution du journal (1788-1794)*, P. Rétat ed., Paris, Editions du CNRS.
- GUILHAUMOU Jacques dir. (1989c), « A propos d'un texte de 1790: 'Sur l'influence des mots et le pouvoir de l'usage' », texte publié et commenté par M. Dorigny, R. Balibar, S. Branca, J. Guilhaumou, B. Schlieben-Lange, J.-P. Sermain, A. Geffroy, F. Dougnac.
- GUILHAUMOU Jacques (1994), « Fragments of a Discourse of Denunciation (1789-1794) », in *The Terror, The French Revolution and the creation of modern political culture*, volume 4, K. M. Baker ed., Pergamon, New-York-Oxford.
- GUILHAUMOU Jacques (1998), *L'avènement des porte-parole de la République (1789-1792)*, Lille, Presses du Septentrion.
- LABROSSE Claude, RÉTAT Pierre (1989), *Naissance du journal révolutionnaire 1789*, Presses Universitaires de Lyon,

Langages de la Révolution (1770-1815); (1995), actes du 4ème colloque international de lexicologie politique, sous la direction de l'équipe « 18ème-Révolution française », Paris, Klincksieck.

MAINTENANT Gérard (1987) « République », dans *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fascicule 2, Paris, Klincksieck.

MARAT Jean-Paul, *Oeuvres politiques*, 10 volumes, édition de J. De Cock et C. Göetz, Bruxelles, Pôle Nord.

MONNIER Raymonde (1994), *L'espace public démocratique. Essai sur l'opinion à Paris de la révolution au Directoire*, Paris, Kimé.

RODONI Jean (1998), *Dictionnaire Républicain et Révolutionnaire (1793/1794)*, Hrsg I. Pabst et B. Brigitte Schlienben-Lange, Tübingen, Niemeyer.

PASQUINO Pasquale (1993b), « Le républicanisme constitutionnel de Sieyès », *Droits*, 17.

SCHLIEBEN-LANGE Brigitte (1996), *Idéologie, révolution et uniformité de la langue*, Liège, Mardaga.

STEUCKARDT Agnès (2000), *L'eau-forte des mots. Analyse lexicale de la violence dans l'Ami du peuple*, Thèse de doctorat, Université de Paris III, Dir: A. Salem.